

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

LIBRE DE CRÉER

CRÉER POUR ÊTRE LIBRE



LA CULTURE ET LE 70E ANNIVERSAIRE
DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

"LA LIBERTÉ DE L'ART EST ESSENTIELLE À TOUTE DÉMOCRATIE..."

— et une mesure importante de sa maturité"

À l'occasion du 70e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), et en concertation avec le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), le Conseil de l'Europe envisage d'organiser une nouvelle #exposition numérique intitulée « Libre de créer, créer pour être Libre ». Cette exposition accompagne le lancement simultané d'un Manifeste sur les arts, la culture et la liberté d'expression à l'ère numérique.

Le projet fait suite à la 30e exposition d'art du Conseil de l'Europe intitulée « Soif de liberté. L'art en Europe depuis 1945 » (2012-15), qui attirait l'attention sur l'importance de l'art et de la culture et sur leur relation d'interdépendance avec le droit à la liberté d'expression,

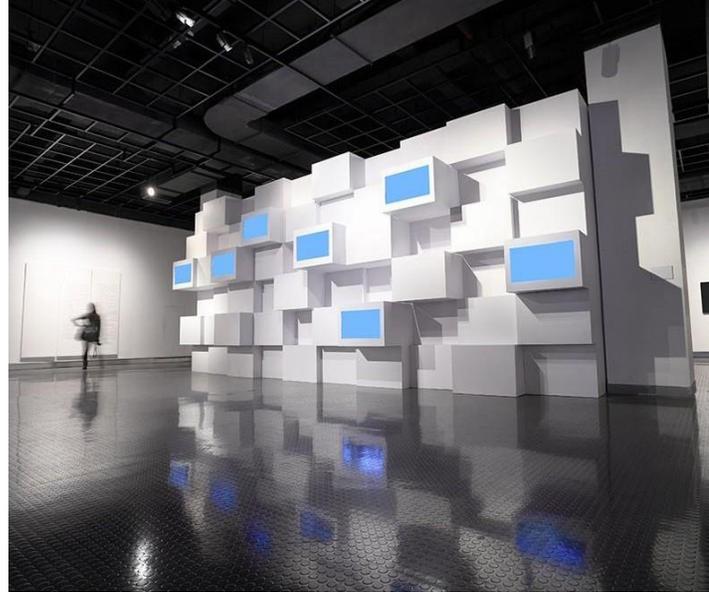
tel qu'il est énoncé à l'article 10 de la CEDH, dans le cadre de la défense des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit.

Une exposition numérique marque la prochaine étape d'une réévaluation des expositions classiques à l'aune des besoins du XXIe siècle. Elle propose un regard neuf pour promouvoir l'importance de la liberté d'expression artistique, ainsi que le rôle des arts et de la culture à l'heure où la démocratie est mise à mal par les défis régionaux et mondiaux liés aux problématiques politiques, économiques, technologiques et environnementales. C'est aussi un moyen nouveau, innovant, de communiquer sur les valeurs du Conseil de l'Europe et de les diffuser.

Comme l'a déjà montré la crise du COVID-19, la liberté d'expression artistique revêt une pertinence systémique pour le fonctionnement des démocraties pluralistes. Les arts et la culture sont essentiels pour le bien-être, car ils favorisent les processus démocratiques et sensibilisent aux droits de l'homme. Le but de l'#exposition numérique du Conseil de l'Europe est d'élargir de manière exponentielle l'accessibilité et la portée de l'art et de la culture.



“LA LIBERTÉ D'EXPRESSION SE DÉVELOPPE GRÂCE À LA PRATIQUE ET N'EST QU'UNE FORMULE CREUSE SANS LES ARTS, LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LA CRÉATIVITÉ, TANDIS QUE SANS LIBERTÉ D'EXPRESSION, LES ARTS, LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LA CRÉATIVITÉ DÉPÉRISSENT”. [1]



OBJECTIFS

En créant une #exposition numérique d'œuvres d'art réalisées par des artistes des États membres, le Conseil de l'Europe offre à ses membres une occasion:

- d'établir la relation d'interdépendance existant entre les arts et la culture et la liberté d'expression en tant que droit de l'homme fondamental, en mettant ainsi en évidence l'importance du rôle des arts, de la culture et de la créativité pour la promotion des droits de l'homme et des valeurs démocratiques dans la société
- de faciliter la compréhension mutuelle de points de vue différents traduisant les diverses applications de la liberté d'expression artistique et incarnant la diversité des expressions culturelles en s'intéressant à des œuvres artistiques provenant de nos États membres
- de relever le niveau des débats et des échanges transnationaux sur le thème de la liberté d'expression, en encourageant les États membres à générer des solutions créatives et des réactions de soutien dans leur propre pays

- de parvenir à une meilleure compréhension des difficultés liées à la liberté d'expression et aux droits de l'homme dans la société d'aujourd'hui, en inspirant une réflexion critique sur la liberté artistique en lien avec les problématiques politiques, économiques, technologiques et environnementales ;
- de tirer pleinement parti de l'énorme potentiel et des formidables possibilités que recèlent les technologies numériques afin de communiquer largement sur l'exposition et sur les œuvres d'art présentées, et de favoriser créations innovantes, processus créatifs et nouvelles productions ;
- de proposer une réflexion sur les formats avant-gardistes permettant d'assurer la visibilité des artistes qui travaillent sur les grandes thématiques des sociétés actuelles en faisant le lien entre la présentation de la pratique artistique et un espace de communication et de réflexion interactive.

[1] Jaroslav Andel: 2019.

LIGNES DIRECTRICES

Les États membres participants peuvent être guidés par les principes suivants :

- L'exposition comprendrait une ou deux œuvres artistiques par État membre participant et présentera en particulier les œuvres proposées par les États membres entrant et sortant qui assurent la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe ;
- La sélection de l'œuvre nationale interviendrait dans le cadre d'un processus consultatif multilatéral impliquant la société civile et des professionnels du monde de l'art. Ce processus conduirait ainsi à une coopération entre les gouvernements (ministères responsables de la culture) et les organisations culturelles indépendantes, les conservateurs ou d'autres institutions du secteur des arts et de la culture ;

#exposition numérique d'œuvres d'art réalisées par des artistes des États membres

- Pour proposer un programme varié et créer un centre accueillant et dynamique susceptible d'attirer un plus large public, le cadre dans lequel s'inscriront les œuvres d'art devrait rester ouvert en termes de contenu et de concept, et permettre ainsi aux États membres de procéder à une sélection en toute liberté et de récompenser la diversité et la créativité, tout en gardant à l'esprit le thème principal : la liberté d'expression artistique.[2]
- L'#exposition numérique permanente serait accessible partout et notamment dans les musées et autres institutions artistiques, culturelles et éducatives concernées des États membres intéressés et touchera ainsi un très large public ;
- L'accès à l'#exposition numérique serait également assuré en différents points du siège du Conseil de l'Europe ;
- La coordination et la communication de l'exposition seraient assurées sur la plateforme numérique par le Conseil de l'Europe, en veillant à une riche diversité des projets artistiques sans perdre de vue la cohérence de l'ensemble.

[2] Les œuvres d'art contenant notamment des scènes de violence explicite, du contenu raciste, xénophobe ou hostile aux LGBTQI+ et gore seront d'emblée rejetées.



Le Conseil de l'Europe utiliserait les œuvres d'art en ligne uniquement à des fins non lucratives sur le site web et les canaux de médias sociaux (et dans des communiqués de presse) :

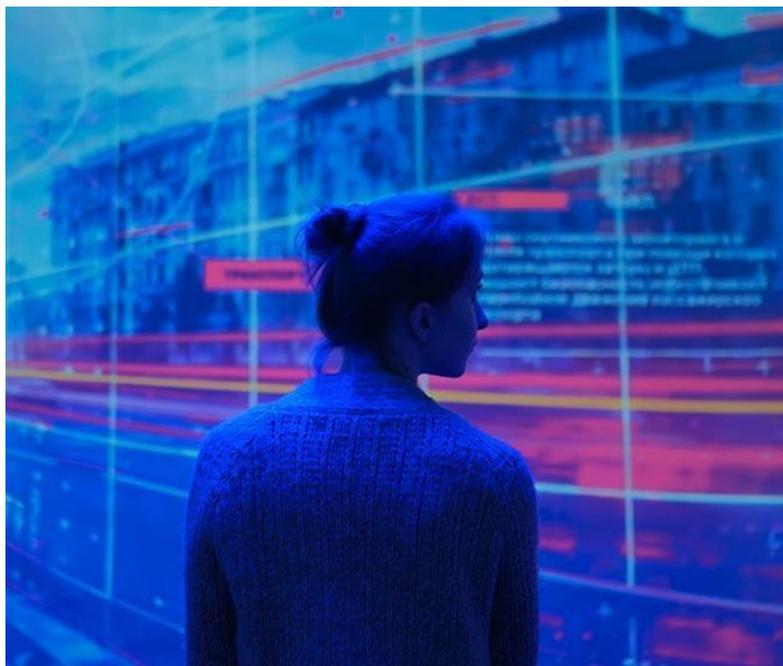
- Les œuvres choisies indiqueraient le nom de l'artiste, le nom de l'œuvre, la description et les détails techniques, des informations sur le processus de sélection de l'œuvre et un lien vers le site web de l'artiste (facultatif) ;
- Les artistes conserveraient leurs droits d'auteur sur toute image et son de l'œuvre d'art soumise, également à des fins de diffusion dans les communiqués de presse, les médias sociaux et le contenu en ligne ;
- Les images ne pourraient être vendues, échangées ou copiées depuis le site.

La date d'ouverture des soumissions est envisagée pour début janvier 2021. Des informations sur la procédure de soumission, ainsi que les formats possibles, seront rendu disponibles par le Secrétariat.

Le Conseil de l'Europe mettrait en place un petit groupe de travail ou un comité, chargé de superviser, de guider et de coordonner l'#exposition numérique. Le Président/la Présidente du CDCPP en sera membre d'office.

PARTENAIRES

Pour mener à bien ce projet, des partenariats et des parrainages - y compris sous forme de contributions volontaires - sont recherchés. Les mécènes bénéficieraient à la fois d'un partenariat de projet avec le Conseil de l'Europe - une organisation unique de défense des droits de l'homme et de la démocratie - et de la visibilité ainsi générée pour leur organisation. L'accès à toutes les œuvres de l'exposition et à la documentation associée sera gratuit pour une réutilisation. L'exposition commencera avec 1 à 2 œuvres d'art par État membre, puis s'agrandira au fil des ans pour offrir une collection d'art passionnante.



Des espaces de communication et de réflexion interactifs seraient ajoutés au site Web de l'exposition pour un impact et une visibilité accrues.

Le projet promouvrait non seulement le rôle des arts, de la culture et de la créativité pour la défense des droits de l'homme et des valeurs démocratiques dans la société ainsi que les artistes en tant que protagonistes de ce processus, mais mettrait également en valeur tous ceux qui soutiennent cette mission importante. De plus amples informations et instructions techniques seront disponibles auprès du Secrétariat du Conseil de l'Europe et son site web.

CONTACT

Direction de la Participation démocratique
DG II, Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg cedex
digital.exhibition@coe.int

